



Pays

Nivernais

Morvan

La Charte de Pays

La loi du 25 juin 1999 sur l'aménagement du territoire dispose que les communes et leurs groupements élaborent ensemble une charte de pays, en exprimant ainsi un projet commun de développement durable.

C'est un acte fort, qui fixe le cap pour notre territoire sur 10 années.

Elle fixe les règles de mise en œuvre de cette ambition.

En application de ces dispositions, le Pays négocie avec l'État et la région les financements nécessaires, dans le cadre d'un "contrat de pays", signé pour 5 ans.

Ce programme opérationnel, mis en œuvre par les communes, communautés de communes, associations, est discuté et arbitré par deux instances : le conseil de développement, qui représente la société dans sa diversité, et le syndicat mixte, qui représente les communes et communautés de communes adhérentes (voir plus loin).

Une charte pour le développement du Pays Nivernais Morvan : des clefs pour comprendre.

En cette fin d'année 2001, l'assemblée générale du pays Nivernais Morvan, les communes et communautés de communes sont appelées à se prononcer sur **une charte de développement durable**. Fruit d'**un travail collectif** de plusieurs années, elle résume des ambitions et des moyens d'actions engageant nos territoires sur 10 ans.

Afin de répondre au mieux aux **principales interrogations** qu'elle peut susciter, en voici les grandes lignes.

Un territoire aux atouts et handicaps

Le Nivernais Morvan se définit avant tout par la **cohérence** de ses handicaps et de ses atouts. Sur l'ensemble des 9 cantons qui le composent, on constate :

Une qualité **paysagère** unique, un **commerce** et un artisanat actifs, un tourisme vert à conforter, une **agriculture** riche d'hommes et de savoir-faire, une forte **identité**.

Une faiblesse démographique, des problèmes liés au **transport**, à l'accès aux **soins**, à la **formation**, l'exode des jeunes, les **difficultés économiques** et plus généralement l'isolement.

Des élus, ces associations, et des habitants qui cherchent ensemble des solutions au service du développement.

C'est l'esprit dans lequel s'inscrivent les 4 axes majeurs de la charte de pays :

■ Préservé, authentique, et valorisé

■ Actif

■ Vivant

■ Accueillant et animé

Pour un Pays Nivernais Morvan

Préservé, authentique, et valorisé

Dans un espace authentique et de caractère (forêts, lacs, bocages), **l'agriculture** doit être soutenue dans sa production, dans une logique de **diversification**, de valeur ajoutée, de transformation et de **commercialisation**.

Même si les enjeux peuvent dépasser les outils dont le pays peut disposer, l'accompagnement des hommes peut générer une recherche plus ample vers **l'innovation, la communication de savoirs-faire**, l'intégration dans un territoire comme un outil de développement en phase avec les attentes des habitants et des consommateurs, au cœur d'un environnement que nous souhaitons préserver.

Le Pays Nivernais Morvan doit **valoriser** ces richesses, encourager les outils (marchés, abattoirs, organisation de producteurs), prendre en compte l'importance de l'économie forestière et véhiculer l'image dégagée par la production des sapins de Noël, en phase avec le souci constant de **qualité** et d'**authenticité**.



Pour un Pays Nivernais Morvan

Actif

Veiller à garantir l'accès à une **offre commerciale et artisanale de qualité**, par une approche **collective** des enjeux (image, communication, desserte, transmission d'entreprise...), utiliser les nouveaux outils, favoriser la mise en place de filières de production nouvelles (artisanat d'art par exemple), autant d'enjeux que le pays doit soutenir, en liaison avec les acteurs du commerce et de l'artisanat.

Valoriser **l'offre de zones d'activités**, encourager la création d'entreprises (action de la plate forme d'initiative locale par exemple) pour donner envie de réussir au pays, le Pays Nivernais Morvan doit donner à chacun les instruments de l'initiative.

Permettre à chacun d'utiliser **les nouvelles technologies de l'information et de la communication**, c'est donner des clefs de réussite dans un univers économique qui bouge, illustré par exemple par le Passeport Internet, mais qui peut se décliner sous de nombreuses formes.

Dix projets ill

Ce projet de charte de pays n'est pas seulement un projet global pour le développement de notre territoire nous retrouver autour de cette ambition. Dans un souci d'illustration, nous vous proposons quelques exemples.

Maitriser les nouvelles technologies de l'information et de la communication

Chaque habitant du Pays Nivernais Morvan recevra, s'il le souhaite, une initiation à l'usage de l'internet et de l'informatique dans les 18 mois qui viennent. Sur cette opération, le Pays Nivernais Morvan a obtenu 80 % de financements de l'État et de la région.

Solidarité économique

Chaque créateur d'entreprise peut être aidé, soit par le biais d'un prêt d'honneur, soit par le parrainage d'un chef d'entreprise du pays, à créer son entreprise, en complément des aides (prêts bancaires, subventions) existantes. La Plate Forme d'Initiative Locale, dont le Pays Nivernais

Morvan est le relais local, a déjà attribué des aides à plusieurs créateurs d'entreprises, et dispose d'un fond annuel de 400 000 F réservé à cette action.

Avoir une offre sanitaire et sociale de qualité

Le réseau de santé du Pays Nivernais Morvan a bénéficié d'aides pour étudier la mise en place d'une formation d'aides soignantes sur le pays. Ce réseau offrira à tous les habitants des services nouveaux : numéro d'appel unique en cas de besoin, professionnels qualifiés... Par cette action, nous affirmons le droit à un service de qualité dans notre milieu rural, pour la santé et les personnes âgées.

Maintenir et moderniser les services publics

Le Pays Nivernais Morvan propose de mettre en place ou de renforcer des maisons de services publics, sur chaque canton, permettant à chaque habitant de bénéficier d'un relais administratif (services de l'État, ANPE, CPAM, MSA, CAF...) grâce à un écran (visio conférence), au sein des centres sociaux ou d'autres lieux accessibles à tous.

Renforcer l'offre commerciale

Le Pays Nivernais Morvan financera, avec l'aide de l'État et de la région, des actions collectives visant à améliorer les commerces, l'artisanat : signalétique, desserte, labels de qualité, rénovation des boutiques... Demain, les commerces du Pays resteront ainsi attractifs pour les habitants du pays.

Pour un Pays Nivernais Morvan

Vivant



Le Pays Nivernais Morvan doit encourager la **mutualisation des compétences** et des services de proximité de qualité.

En ce qui concerne la santé, à titre d'exemple, le soutien à l'action du réseau de santé peut permettre au territoire d'être un espace de projets et d'actions au service de la population.

Par ailleurs, les services publics doivent être encouragés, améliorés et modernisés, en vue d'être au plus proche des habitants : de **véritables maisons de service public** peuvent être une première réponse à des besoins évolutifs.

Une **offre pédagogique** de qualité, qui garantit aux enfants du pays un meilleur accès à la culture, à la pratique sportive, doit se penser à travers un **partenariat efficace avec les écoles et bassins pédagogiques** ouverts sur l'espace pays.

La modernisation et le renforcement des pôles de formation, le développement d'une stratégie de **formation souple** et correspondant aux besoins du pays, est un investissement vital pour le développement du territoire : L'accès à la **culture** pour tous, facteur d'**ouverture et de développement**, doit être pensée sur cet espace, à partir d'outils opérationnels (Abbaye de Corbigny par exemple).

L'**accueil** de nouvelles populations, mais aussi l'installation de jeunes du pays, passe par une action très forte sur le **logement locatif**, sur les bourgs-centre, mais aussi dans l'ensemble des communes du pays. Il en va du redressement démographique, de **l'avenir de nos écoles et services publics**.

Le développement d'une offre de transports de qualité, pour toutes les générations, peut permettre de répondre à des besoins de **mobilité**, le tout dans un esprit de solidarité. Dans ce cadre, un travail en réseau avec les forces vives du territoire doit promouvoir une démarche participative et citoyenne..

Pour un Pays Nivernais Morvan

Accueillant et animé

Le Pays Nivernais Morvan est riche d'**atouts touristiques** : le canal du Nivernais à l'ouest, les eaux vives à en Morvan, les lacs, les bases de loisirs, des musées réputés, le Mont Beuvray et l'archéologie, constituent des pôles majeurs à valoriser.

De très nombreux prestataires touristiques à encourager, des structures d'accueil à **conforter, une mise en réseau des compétences** et des offices de tourisme à réaliser, un travail important lié à la valorisation de la nature et de nos terroirs, richesse inépuisable de notre territoire constituent quelques actions à mener dans le cadre d'une politique touristique ambitieuse.

En collaboration avec le Parc du Morvan, le Pays Nivernais Morvan devra permettre au territoire d'être reconnu comme **un espace touristique de qualité**, alliant authenticité et modernité, utilisant des outils nouveaux pour faire partager ses atouts, dans un cadre qu'il aura su à la fois **préserver et rendre vivant**.

Il s'attachera à garantir une capacité d'accueil en rapport avec l'évolution de la demande, en complémentarité avec les dispositifs existants.

ustrant le Pays

aire ". C'est avant tout à son usage pratique que nous pouvons, chacun par rapport à nos préoccupations, exemples d'actions très concrètes qui sont en cours de réalisations ou en projet, à titre purement indicatif.

Avoir une politique de formation efficace" à la demande des professions locales

Le Pays Nivernais Morvan aidera le mieux possible à proposer des formations adaptées à la demande locale. L'exemple des aides soignantes peut être déclinée sur de nombreux domaines.

Accueillir pour mieux vivre au pays

Le Pays Nivernais Morvan doit favoriser l'accueil des nouvelles populations, source de richesse, d'échanges, de dynamisme. Nous proposons d'aider les nouveaux arrivants à trouver leur place au sein de notre pays, d'améliorer nos services (petite enfance par exemple), afin que tous, nouveaux arrivants ou habitants, aient plaisir à y vivre.

Développer l'économie

Le Pays Nivernais Morvan travaillera à l'implantation d'activités économiques en rapport avec ses richesses naturelles et ses productions locales. (environnement, ...).

Être un pays de citoyens

Le Pays Nivernais Morvan permettra à chaque habitant d'être entendu. Les comités de territoire, qui existent sur 6 des 9 cantons du Pays, le Conseil de Développement, ouvert aux forces vives, seront des lieux d'expression, de projets, et d'action.

Soutenir l'offre culturelle et de loisirs

Le Pays Nivernais Morvan favorisera la mise en commun de moyens pour la pratique sportive ou pour la vie culturelle. Il travaille déjà à la mise en place d'un pôle culturel sur l'Abbaye de Corbigny.

Ces dix projets donnent à voir ce que sera, jusqu'en 2006, notre premier contrat de pays.

La mise en place du pays, une charte et un contrat

La charte de pays, dont les principaux éléments sont résumés sur ce dossier, est un document de référence. Toutefois, ce n'est pas un outil opérationnel.

Dans quelques semaines, **le pays travaillera sur la préparation d'un contrat de pays**. En application des idées exposées dans la charte, il sera à la fois un cadre précis **des actions soutenues financièrement par des crédits du contrat de plan État Région**, et un règlement d'intervention de ces actions.

Le contrat de pays, qui sera signé début 2002 avec l'État et la Région, doit donc apporter aux communes, communautés de communes, associations porteuses d'actions de développement, **des financements et des moyens nouveaux**.

La gestion du contrat de pays sera pilotée par deux organes aux fonctions complémentaires :

- **Le conseil de développement**
- **Le syndicat mixte de Pays**

Conseil de développement et Syndicat Mixte :

Deux outils complémentaires

Le Conseil de développement représente le pays dans **sa diversité** (associations de proximité, partenaires, institutions) : formé de soixante membres environ sous une forme associative, il a pour fonction d'**animer et de préparer des projets** ayant vocation à soutenir le contrat de pays : la question des transports, les services publics, l'offre pédagogique peuvent par exemple être débattus en son sein.

Le Syndicat Mixte de pays représente les communes et communautés de communes adhérentes. Disposant d'un conseil syndical d'une quarantaine de membres, il a pour fonction de **donner un avis sur les projets**,

y compris sur les demandes de **financement** liées au contrat de pays.

Durant les mois de décembre 2001 et janvier 2002, **les communes et communautés de communes seront sollicitées** pour donner un avis formel sur la charte de pays, l'adhésion aux statuts du Syndicat Mixte de Pays, ainsi que sur les statuts du Conseil de Développement.

Dès cette phase achevée, le pays pourra constituer **un dossier de reconnaissance de périmètre définitif**, élément indispensable pour signer le **contrat de pays**.

Des actions complémentaires au bénéfice des territoires du Pays Nivernais Morvan

LE SYNDICAT MIXTE

(25 à 30 sièges)

Communes
Communauté de communes
Parc du Morvan



Missions

Décision, contractualisation, gestion et co-évaluation des contrats,

Rôles

- approuver et mettre en œuvre la charte de pays,
- assurer la coordination technique de l'animation de proximité,
- assister le conseil de développement
- prendre en charge, à titre exceptionnel, une maîtrise d'ouvrage pour des actions d'intérêt " pays "

LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Association

(50 à 60 sièges)

Comités de territoire, élus Partenaires locaux
(associations, acteurs économique, culturels, sociaux...)

Missions

co-elaboration du projet de charte,
proposition de programmation, information, co-évaluation

Rôles :

- inciter au travail en réseau et à un réel partenariat privé, public et associatif
- susciter l'innovation, stimuler les projets locaux et porteurs de projets
- favoriser des groupes de travail préparant les principaux projets du Pays
- rôle consultatif pour la décision d'attribution des aides



LES OPÉRATEURS

EPCI, communes, syndicats intercommunaux, comités de territoires,
socioprofessionnels, associations, entreprises, particuliers...



Les projets engagés ou soutenus par le Pays Nivernais Morvan
bénéficient de l'appui de l'État,
du Conseil Général de la Nièvre, du Conseil Régional de Bourgogne, de l'Europe.

La Charte de Pays



*Pays
Nivernais
Morvan*

UN PAYS

**POUR LES TERRITOIRES
DU NIVERNAIS-MORVAN**

Maison de pays
58800 CORBIGNY

Tél : 03 86 202 203

Fax : 03 86 202 755

nivernais-morvan.pays@worldonline.fr

Président : Christian PAUL,

Trésorier : Joseph LAMBERT,

Secrétaire : Philippe COLLANGE

Chef de Projet : Jean-Sébastien HALLIEZ